



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

### (Aerosol) Arjantes

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit (Aerosol) Arjantes  
 Numéro du produit A50-7

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile. - Peinture.  
 Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd  
 Lynn Lane,  
 Shenstone, nr Lichfield  
 Staffordshire. WS14 0DH  
 England  
 www.autosmartinternational.com  
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)  
 info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)  
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification

###### Dangers physiques

Aerosol 1 - H222, H229

###### Dangers pour la santé humaine

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

###### Dangers pour l'environnement

Non classé.

###### Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xn;R20/21. Xi;R36. F+;R12. R66.

###### Physicochimique

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Ce produit est particulièrement inflammable, et exposé à l'air, il peut s'enflammer à la température et à la pression normales. Ses vapeurs peuvent créer spontanément des mélanges explosifs à l'air. Les vapeurs d'aérosols peuvent être enflammées lors de la pulvérisation sur une flamme nue ou tout matière incandescente.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

### (Aerosol) Arjantes



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Mentions de mise en garde**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P280 Porter des gants de protection.
- P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Contient**

ACÉTONE

**Mentions de mise en garde supplémentaires**

- P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

**2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

<b>ACÉTONE</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 67-64-1    Numéro CE: 200-662-2    Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49-xxxx	
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 Xi;R36 R66 R67
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	

**(Aerosol) Arjantes**

<b>GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS; GAZ DE PÉTROLE</b>		<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 68476-85-7 Numéro CE: 270-704-2 Numéro d'enregistrement REACH: Exempt - Article 2(7)(b) Substance with a Community workplace exposure limit.		
<b>Classification</b> Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas, Liquefied - H280	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> F+;R12.	
<b>XYLÈNE</b>		<b>15-20%</b>
Numéro CAS: 1330-20-7 Numéro CE: 215-535-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-xxxx		
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> R10 Xn;R20/21 Xi;R38	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Information générale**

Garder la personne touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes.

**Inhalation**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

**Ingestion**

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact cutané**

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Information générale**

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

**Inhalation**

Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de conscience et la mort.

**Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Vertiges. Nausées, vomissements. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.

**Contact cutané**

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.

**Contact oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Indications pour le médecin**

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

## (Aerosol) Arjantes

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Powder. Mousse résistant à l'alcool. Carbon dioxide or dry powder. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Refroidir les atomiseurs exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### Dangers particuliers

Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Un feu créé : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Le produit est très inflammable.

### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Ventilate closed spaces before entering them. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Ne pas disperser la fuite avec plus d'eau que nécessaire pour combattre le feu. Risque de ré-inflammation après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Containers close to fire should be removed or cooled with water. Faire attention au danger d'explosion. Combattre les incendies avancés ou importants à distance ou depuis un endroit sûr.

### Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### Référence à d'autres sections

Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Lire et suivre les recommandations du producteur. During application and drying, solvent vapours will be emitted. Les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et dans les zones basses. Eliminer toute source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Récipient sous pression : ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 50°C. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 30°C. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

#### Classe de stockage

**(Aerosol) Arjantes**

Flammable compressed gas storage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****ACÉTONE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 500 ppm 1210 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 2420 mg/m<sup>3</sup>

**XYLÈNE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 221 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)**

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Court terme : 442 mg/m <sup>3</sup>
	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 221 mg/kg/jour
	Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 3182 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 260 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 65.3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Contact avec la peau; : 1872 mg/kg/jour
PNEC	Consommateur - Ingestion; Long terme : 12.5 mg/kg/jour
	- Eau douce; 0.327 mg/l
	- Eau de mer; 0.327 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg
	- Sol; 2.31 mg/kg
	- STP; 6.58 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Equipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains**

Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC) Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment.

**Autre protection de la peau et du corps**

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

**Mesures d'hygiène**

Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Laver rapidement si la peau devient contaminée.

**Protection respiratoire**

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Utiliser une protection à cartouches chimiques avec cartouche appropriée. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire

## (Aerosol) Arjantes

équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

Aerosol. Liquide.

**Couleur**

Argenté.

**Odeur**

Acétone. Cétonique.

**Seuil olfactif**

Non disponible. Non disponible.

**pH**

Non applicable. Non applicable.

**Point de fusion**

~ 0°C

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

~100°C @ 760 mm Hg

**Point d'éclair**

< -20°C (Coupelle fermée).

**Taux d'évaporation**

Non disponible.

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

: 1.8 ::

**Pression de vapeur**

590 - 1760 kPa @ °C

**Densité de vapeur**

1.5 - 2.1

**Densité relative**

1.000 @ (20°C)°C

**Solubilité(s)**

Non-miscible à l'eau.

**Coefficient de partage**

: 2.3 - 2.8

**Température d'auto-inflammabilité**

365°C

**Température de décomposition**

Non disponible.

**Viscosité**

Indéterminé.

**Propriétés comburantes**

Non applicable.

**Commentaires**

Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

#### 9.2. Autres informations

**Composé organique volatil**

Ce produit contient au maximum 657 g/litre de COV.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique**

## (Aerosol) Arjantes

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Eviter les conditions suivantes: Heat, sparks, flames. Shocks and physical damage.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Non applicable. Ne polymérisera pas.

### **10.4. Conditions à éviter**

Avoid exposing aerosol containers to high temperatures or direct sunlight. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

### **10.5. Matières incompatibles**

#### **Matières incompatibles**

Bases fortes. Acides forts. Oxydants puissants.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx).

---

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

---

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Effets toxicologiques**

No significant health hazards when used for designed purpose and application and when used in accordance with instructions.

#### **Autres effets sur la santé**

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer. IARC Not Listed. OSHA Not Regulated. NTP Not Listed.

#### **Toxicité aiguë - cutanée**

##### **ETA cutanée (mg/kg)**

13041.21022431

#### **Toxicité aiguë - inhalation**

##### **ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)**

9.78090767

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### **Test sur modèle de peau humaine**

Scientifiquement injustifié.

##### **pH extrêmes**

Scientifiquement injustifié.

### **Information générale**

Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

#### **Inhalation**

Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les vapeurs peuvent affecter le système nerveux central. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Headache. Nausées, vomissements. Intoxication. Peut provoquer une gêne. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Headache. Fatigue. Nausées, vomissements. Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.

#### **Ingestion**

Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

#### **Contact cutané**

Nocif par contact avec la peau. Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant.

#### **Contact oculaire**

Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

#### **Dangers chroniques et aigus pour la santé**

A cause de la quantité et de la composition du produit, le risque pour la santé est considéré faible.

#### **Voie d'exposition**

Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

#### **Symptômes**

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

#### **Considérations médicales**

**(Aerosol) Arjantes**

Affections cutanées et allergies.

**Informations toxicologiques sur les composants**

**XYLÈNE**

**Autres effets sur la santé**

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

**Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL mg/kg)**

4.300

**Espèces**

Rat

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL mg/kg)**

2000.0

**Espèces**

Lapin

**ETA cutanée (mg/kg)**

2000.0

**Toxicité aiguë - inhalation**

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)**

1.5

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Essais de génotoxicité - in vitro**

Non disponible.

**Essais de génotoxicité - in vivo**

Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Toxicité pour la reproduction - développement**

Non disponible.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

**Organes cibles**

Système respiratoire, poumons

**Danger par aspiration**

Viscosité cinématique ≤ 20,5 mm<sup>2</sup>/s.

**Organes cibles**

Reins Foie Système nerveux central

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

**Informations écologiques sur les composants**

**XYLÈNE**

**Écotoxicité**

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

**12.1. Toxicité**

**Toxicité aiguë - poisson**

Indéterminé.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

Indéterminé.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques**

Indéterminé.



**(Aerosol) Arjantes**

**Toxicité aiguë - microorganismes**

Indéterminé.

**Toxicité aiguë - terrestre**

Indéterminé.

**Informations écologiques sur les composants**

**XYLÈNE**

**Toxicité aiguë - poisson**

LC50, 96 heures: 4.2 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE , 48 heures: > 2.93 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie**

NOEC, : 3.3 mg/l, Menidia peninsulae (Tidewater silverside)

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques**

NOEC, : 6.8 mg/l, Daphnia magna

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité**

Volatile substances are degraded in the atmosphere within a few days.

**Informations écologiques sur les composants**

**XYLÈNE**

**Persistance et dégradabilité**

Volatile substances are degraded in the atmosphere within a few days.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

**Coefficient de partage**

: 2.3 - 2.8

**Informations écologiques sur les composants**

**XYLÈNE**

The product contains potentially bioaccumulating substances.

**Coefficient de partage**

log Pow: ~ 3.12

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité**

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau.

**Informations écologiques sur les composants**

**XYLÈNE**

**Mobilité**

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

**Informations écologiques sur les composants**

**XYLÈNE**

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**12.6. Autres effets néfastes**

Non applicable.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale**

Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les aérosols doivent être recyclés dans des installations adéquates. Les aérosols

**(Aerosol) Arjantes**

pleins, ou partiellement pleins, doivent être entreposés ou disposés, étant matières dangereuses en accord avec les exigences des autorités locales.

**Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition (ADR/RID)	AÉROSOLS inflammables
Nom d'expédition (IMDG)	AÉROSOLS inflammables
Nom d'expédition (ICAO)	AÉROSOLS inflammables
Nom d'expédition (ADN)	AÉROSOLS inflammables

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID	2.1
Risque subsidiaire ADR/RID	
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Etiquette IMDG	
Classe/division ICAO	2.1
Risque subsidiaire ICAO	
Etiquettes de transport	

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

Groupe d'emballage (ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG)

Groupe d'emballage (ICAO)

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EmS F-D, S-U

Code de consignes d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (D)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et**

**(Aerosol) Arjantes****d'environnement****Législation UE**

Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

**Document d'orientation**

Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

**Listes pour la santé et l'environnement**

Règlement (CE) N° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, amendé.

**Classification de danger pour l'eau**

WGK 1

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16: Autres informations****Information générale**

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

**Commentaires sur la révision**

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Publié par** Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.  
www.autosmartinternational.com  
rbutler@autosmart.co.uk  
Tel +44 (0)1543 481616

**Date de révision** 16/10/2012

**Révision** 5

**Remplace la date** 18/03/2010

**Statut de la FDS** Approuvé.

**Phrases de risque dans leur intégralité**

R10 Inflammable.  
R11 Facilement inflammable.  
R12 Extrêmement inflammable.  
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R38 Irritant pour la peau.  
R66 L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Mentions de danger dans leur intégralité**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## **(Aerosol) Arjantes**

### Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.